

« Si l'archevêque de Lyon, dit ce prélat, dans un mémoire soumis au roi en octobre 1738 (1), avoit fourni lui-même l'idée de ces arrangements, il auroit été d'avis de démembrer du diocèse de Lyon les paroisses du haut Bugey comprises dans la liste ci-jointe : elles se trouvent, d'une part, aussi éloignées de la ville de Lyon que de celle de Saint-Claude ; d'autre part, elles sont très à portée de ce nouveau diocèse.... Il estime qu'il seroit encore convenable de joindre à la partie du comté de Bourgogne plusieurs autres cures de la Bresse et du duché de Bourgogne qui, se trouvant enclavées avec celles comprises dans le projet envoyé, ne forment qu'une seule et même contiguïté.

« De là deux avantages considérables : le diocèse de Lyon, d'une si vaste étendue, se trouveroit diminué, et celui de Saint-Claude, resserré dans des bornes moins étroites, deviendroil beaucoup plus utile. La difficulté des chemins ne peut pas former un inconvénient *h* ce plan. Les paroisses que l'on ajoute peuvent aussi facilement recourir à Saint-Claude et être gouvernées par Tévêque que celles comprises dans le projet.

« Suivant la liste qui lui a été envoyée, l'archevêque de Lyon ne seroit déchargé que de quarante-six paroisses ; il lui en resteroit encore plus de huit cent cinquante. Ces quarante-six paroisses, ajoutées à sept que cède l'archevêque de Besançon, ne forment qu'un très-petit diocèse. L'évêque de Saint-Claude ne sera donc point surchargé en lui abandonnant toutes celles comprises dans l'étal ci-joint : elles ne feront jamais qu'environ le nombre de cent. Ainsi, par rapport à l'étendue, il y aura toujours une grande différence

(1) Il existe *une copie* authentique de ce mémoire aux archives du département du Jura, à Lons-le-Saulnier, où j'en ai pris copie, ainsi que de quelques autres pièces sur le même sujet.